



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire.

Date de la convocation : Le 1^{er} mars 2022

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Dominique BROUSSE, Martine POINTET, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Catherine COSTER, Michel METRAL-BOFFOD, Marie GENOT, Damien DUMOLARD, Emmanuel HOMMETTE, François-Xavier RITZ, Gabin BARAN, Gilles LOSTUZZO, Caroline PERRAUD

ABSENTS EXCUSÉS : David FLANDIN, Anne-Marie BERTRAND, Christophe MAGDINIER

ABSENTS : Doris DEPLAIX, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL, Laëtitia DAUBISSE.

LECTURE DES POUVOIRS

David FLANDIN a donné pouvoir à Guénaële GLABAY

Anne-Marie BERTRAND a donné pouvoir à Martine POINTET.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Gabin BARAN est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour

FINANCES

Délibération n° 01 – 03 / 2022 – Délibération relative au débat sur les orientations budgétaires

Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances, rappelle que le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du processus budgétaire. Il porte sur les choix budgétaires envisagés par la collectivité pour 2022 en section de fonctionnement comme d'investissement.

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il fait impérativement l'objet d'une délibération distincte.

Le débat se fait sur la base d'un rapport qui a été adressé aux conseillers en même temps que leur convocation.

Ce rapport contient :

- Un rappel du contexte économique et les perspectives nationales dans le cadre de la **LFI 2022**.
- Une rétrospective communale de la gestion **2021**.
- Enfin les éléments d'information sur la préparation budgétaire **2022** et les orientations retenues tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement.

Les débats doivent porter sur les orientations prises en matière de finances, concernant les sections de fonctionnement et d'investissements des trois budgets (budget principal et budgets annexes « Restaurant de la plage » et « Port »).

Monsieur Yves VANHELMON donne lecture aux conseillers du rapport d'orientation budgétaire 2022.

La commune accuse au terme de l'année 2021 un léger déficit en section d'investissement. Dans ces circonstances, il est proposé, dans un premier temps, d'inscrire prioritairement au budget les projets liés aux compétences propres de la commune :

- Les projets en lien direct avec l'école : ouverture de crédits pour agrandir le périscolaire, renouveler les équipements informatiques et le mobilier.
- Une enveloppe affectée à la crèche afin notamment de renouveler les lits des enfants.

Le projet de création de nouvelle bibliothèque, très avancé, et pour lequel le permis de construire est déjà déposé, sera également inscrit prioritairement.

Monsieur le Maire précise que la commune pourra recourir à l'emprunt pour le financement de ses projets. Ces emprunts feront l'objet de décisions modificatives ultérieures. La capacité de désendettement de la commune lui permet de recourir à ce type de financement qui est pertinent dans le cadre d'investissements réalisés sur le long terme.

Enfin, la commune souhaite soutenir financièrement le Foyer du Laudon à hauteur de 40 000 euros pour combler leur déficit. Agnès PRIEUR-DREVON précise que cette association rend un réel service public qui bénéficie aux enfants sevriolains qui représentent 35% de l'effectif accueilli.

Madame PRIEUR-DREVON explique qu'il faut distinguer l'espace d'animation qui est un accueil de loisirs dont bénéficient les enfants sur le temps extrascolaire sans différenciation de tarifs. Le foyer du Laudon propose également des activités de loisirs financées à part, l'accueil de collégiens et une ludothèque.

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission Finances est organisée lundi 14 mars 2022 afin de présenter les équilibres budgétaires 2022.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales et ce, dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2022.

Au cours de ce débat, le Conseil a notamment examiné l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolutions envisagées des recettes et des dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement), les orientations budgétaires, les informations relatives à la

structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée, la structure des effectifs et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que les actions municipales devant bénéficier d'une priorité.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Préfecture a demandé aux communes de centraliser les possibilités d'hébergements, publiques ou privées, afin d'accueillir des réfugiés ukrainiens.

Christine MALAPLATE précise que l'association ASAP a tissé depuis sa création des liens importants avec la Roumanie et propose de verser des fonds à leurs contacts sur place de façon à venir en aide aux réfugiés. La commune pourrait soutenir cette initiative.

Damien DUMOLARD dit que l'organisation de ces soutiens nécessite une logistique importante.

Une réunion publique est organisée en Salle Grenette à Duingt au sujet du PLU Intercommunal. Sur la même thématique, le 30 mars 2022, l'ensemble des conseillers est invité à Poisy, salle du Podium, pour échanger sur le rythme de développement qui pourrait être envisagé sur le territoire du Grand Annecy.

Valérie BONNEFOY-VERNAY donne à l'assemblée les informations suivantes :

- Le 16 avril 2022 est organisé un spectacle humoristique « tout public » ; les places sont en vente à l'Office du Tourisme et sur Internet aux tarifs suivants : gratuité pour les enfants de moins de 11 ans, 5 euros pour les enfants de 12 à 17 ans, 11 euros pour les adultes.
- Une équipe mixte SEVRIER/ LE GRAND BORNAND participera au festival Glisse en Cœur qui soutient cette année Mon école Extraordinaire.

Caroline PERRAUD dit qu'une habitante de la résidence Les cyclamens l'a interpellée au sujet de la vitesse des véhicules au niveau de la route des Avollions, encore plus problématique depuis l'installation d'une chicane qui entraîne un débordement des conducteurs au niveau de la sortie de la résidence. Cette information sera transmise à la commission Mobilité.

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Claude MAURIANGE, ancien conseiller municipal (2008 – 2019), décédé le 1^{er} mars. Monsieur MAURIANGE était très impliqué dans la vie associative de la commune et a notamment œuvré en faveur du développement des mobilités douces. Monsieur le Maire salue son engagement au service de la commune et son sens de l'action publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Fait à SEVRIER,

Le Maire,

Bruno LYONNAZ



